



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Plan de résorption de la précarité : les non-titulaires attendent plus et mieux !

La CGT Éduc'action interpellera la ministre de l'Éducation nationale lors d'une audience le vendredi 10 avril 2015, au sujet de l'application de la loi du 12 mars 2012 sur la "résorption de la précarité".

Concernant les titularisations promises : l'échec est net et reconnu par tous. Le plan mis en place ne permet pas de faire diminuer réellement le nombre de précaires, qui ne cesse d'augmenter depuis trois ans !

L'annonce, le 16 mars 2015, par la ministre de la Fonction publique, du prolongement de ce plan de deux années (jusqu'en 2018) ne change rien au problème de fond. En effet, des jurys de concours opèrent un blocage sur la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience. De plus, les non-titulaires recruté-e-s après mars 2010 resteront exclu-e-s du dispositif.

Seule une titularisation sans condition de concours ni de nationalité permettrait de réellement résorber la précarité.

D'autre part, les décrets Fonction publique 2014-364 du 21 mars 2014 et 2014-1318 du 3 novembre 2014, améliorant la gestion des non-titulaires (encadrement des rémunérations, encadrement des recrutements, renouvellements et licenciements...), n'ont toujours pas trouvé leur application concrète au ministère de l'Éducation nationale. Nous sommes toujours en attente de la circulaire globale de gestion annoncée lors des chantiers métiers en... janvier 2014. Il y a urgence qu'elle soit publiée pour enfin "encadrer" des employeurs rectoraux ayant trop souvent la tentation de ne pas respecter les droits des personnels.

Montreuil, le 8 avril 2015